



République Française

Folio 102

Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONTEVES
Séance du 2 septembre 2026**

N°2026/06/09

*L'an deux mille vingt-six et le deux septembre à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de M. PANIZZI Frank, Maire.*

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votant : 10

Pour : 10

Présents : M. PANIZZI Frank, M. LEBOURQUE Thierry,

Mme ROUX Christiane, M. D'ANELLA Jérôme,

M. DE JERPHANION Thomas, M. MARENGHI Jonathan,

M. DEMICHELIS Olivier, Mme TOCCACELLI Corine,

Mme BERGER Valérie

Date de convocation :

le 27/08/2026

Date d'affichage :

le 27/08/2026

Représentés : Mme SCARICA Isabelle (représentée par Frank PANIZZI),

Excusés : M. LABLANCHERIE Arnaud, Mme LANSIAUX Valérie,

Mme DEMIRDJIAN Lucie, Mme RONDELLO Alicia, M. DEMARE Laurent,

Secrétaire : M. D'ANELLA Jérôme.

Modification du règlement de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire propose d'assouplir le règlement de la garderie périscolaire pour préciser que les parents peuvent récupérer leurs enfants à n'importe quel horaire entre 16h15 et 18h15 à la garderie du soir et que les créneaux de récupération sont supprimés.

Par contre, il sera rappelé aux parents que le service de garderie ferme ses portes à 18h15 et qu'il convient que les parents prennent leurs dispositions pour arriver à l'heure ce qui n'est pas toujours le cas.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et le nouveau règlement de la garderie périscolaire annexé.

DIT qu'il sera diffusé aux parents.

Fait et délibéré à PONTEVES, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme :

PONTEVES, le 3 septembre 2026

Le Maire,
Frank PANIZZI

